Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260213-2026_05-DE

COTES D'ARMOR

-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-neuf heures le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Claudine BROSSARD, Maire.

Étaient présents : BROSSARD Claudine, LE MOIGNE Daniel, CARRÉ Cédric, LE GALL Jean-Patrice, NICOLAS Anne-Gaëlle, GOUBIN Xavier, TASSEL Sébastien, LE LUDUEC Dominique, BALDASSINI Léa.
Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : CARRÉ Cédric.

2026-05-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FETES

Madame le Maire rappelle aux élus que l'entente intercommunale du Pays de Corlay a alloué une subvention d'un montant de 1000 € pour l'organisation d'une festiv'été sur la Commune.
Cette année, le Comité de Fêtes de Plussulien ayant organisé cette manifestation, le Maire propose de lui reverser cette subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de reverser la somme de 1.000 € au Comité des Fêtes de Plussulien.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claudine BROSSARD.

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)